



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA CLE DU 9 AVRIL 2009

Le jeudi neuf avril deux mil neuf à dix-huit heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la salle de l'ancienne gare à Esternay (51310), sous la présidence de Monsieur REVOILE Roger.

Etaient présents :

Date de la convocation : 20 février 2009

Nombre de Délégués : En exercice : 48 et 20 suppléants – Présents : 17

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

Mr REVOILE Roger, Président de la CLE du SAGE des Deux Morin, Président du SIVHM, Maire adjoint de La Ferté Gaucher / **M. VALENTIN Patrice**, Vice Président de la CLE du SAGE des Deux Morin, Représentant du conseil général de la Marne / **Mme DESROCHES Anne-Marie**, Maire de Montdement Montgivroux / **Mme NONNE Laurence**, Maire de Saint-Mars-Vieux-Maison / **M. DHORBAIT Guy**, Maire de Boissy le Chatel / **M. DOUCET Bernard**, Maire de Montmirail / **M. TELLIER Michel**, Maire de Soizy aux Bois / **Mme RAVET Anne-Marie**, Représentante du syndicat intercommunal d'études et travaux pour l'aménagement du bassin du Grand Morin / **M. HANNETON Alain**, Représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin Amont de l'Aubetin

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées :

M. AVANZINI Serge, Représentant de la fédération de pêche de Seine et Marne / **M. RAVILLON Philippe**, Représentant de l'association des familles rurales / **Mme RIBEYRE ANNE**, Représentante de l'association Marne nature environnement /

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Mme DE BELLEFON Monique, Représentante de la Direction Régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne / **Mr DECROIX**, Représentant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie / **Mme. GRIMONT Evelyne**, Représentante de la MISE de la Marne / **M. LAMARCHE**, Représentant de l'ONEMA d'Ile de France / **Mme ARNOULD Gwladys**, Représentante de la DRASS Champagne-Ardenne.

Autres participants :

M. CAFFET, Représentant de la DDASS Champagne-Ardenne / **M. AUBIN Cédric**, Représentant de la commune de Sézanne / **Mme MORATELLI Christine**, Représentante du comité départemental de canoë-kayak de Seine et Marne / **M. STEHLIN**, Représentant de la commune de Rebais / **M. GARCHER René**, Représentant de la commune d'Esblly.

Absents excusés : **Mme LIPIETZ Hélène**, Représentante du Conseil Régional d'Ile de France / **Mr DENIZOT Jean-Georges**, Vice Président de la CLE du SAGE des Deux Morin, Maire de St Cyr sur Morin / **M. CHARPENTIER**, Représentant de la chambre d'agriculture de la Marne / **M. Le Représentant de la MISE de l'Aisne** / **M. le Directeur de la DRIRE d'Ile de France** / **M. Le Représentant de la MISE de Seine et Marne** / **M. Préfet coordinateur de bassin.**

Ordre du jour :

1. Présentation du projet de SDAGE par l'Agence de l'Eau
2. Présentation de la première version de l'avis de la CLE sur le projet de SDAGE puis discussion
3. Présentation du site internet du SAGE

Avis de la CLE sur le projet de SDAGE

Suite à la présentation du SDAGE par l'Agence de l'Eau, les mesures figurant sur la fiche de l'unité hydrographique ont été rappelées et les remarques retenues lors de la réunion du bureau du 26 mars 2006 ont été exposés. Après discussion, il a été décidé de donner l'avis suivant :

Avis sur le SDAGE

Concernant le projet de SDAGE, aucune remarque particulière n'a été formulée. L'ensemble des problématiques liées à la thématique de l'eau est présent dans le projet de SDAGE et les défis, les orientations et les dispositions correspondent à la vision de la préservation de la ressource en eau et de la lutte contre les pollutions de la CLE du SAGE des Deux Morin.

Avis sur le programme de mesures

Concernant les mesures clés de la fiche hydrographique des Morin, les actions à mettre en œuvre sont évaluées à 169M€ dont 40% consacrés à des mesures de réduction des pollutions diffuses, liées principalement à l'activité agricole et 30% consacré à la protection et la restauration des milieux aquatiques.

On ne peut que souscrire aux objectifs et mesures envisagés. Cependant, le document ne fournit pas d'élément permettant d'apprécier la justification des efforts financiers annoncés ni les moyens de les obtenir. En outre, l'absence d'indications sur le point de départ (état actuel des efforts) ne permet pas d'apprécier les évolutions souhaitées. Il n'est pas non plus possible, au vu de ce document, de connaître la répartition des efforts envisagés, les collectivités concernées, leur capacité à mettre en œuvre les travaux nécessaires.

De plus, les mesures proposées sont essentiellement des actions réglementaires actuelles, il n'y a pas d'actions envisagées à la hauteur des dégradations identifiées.

Toutefois, l'avis concernant les mesures clés du territoire hydrographique des Morin est favorable. Nous tenons cependant à vous faire part de plusieurs remarques:

Tout d'abord nous tenons à vous préciser que d'après les données du recensement de la population de l'INSEE de 2009, la population vivant sur le SAGE des Deux Morin correspond à 170 040 habitants et non à 105 300 habitants comme mentionné dans la fiche.

De plus, les mesures clés à mettre en place sont localisées en fonction des codes des différentes masses d'eau (R 142, R143, R149, R150 et R151) or ces codes ne sont pas explicités sur la fiche Morin.

Les remarques suivantes ont été regroupées par familles de mesures :

Réduction des pollutions ponctuelles

- La mesure « Amélioration des traitements et/ou des capacités des stations d'épuration » concerne en priorité les stations de plus de 2000 EH. Or nous tenons à vous faire remarquer que cette mesure ne concerne que 16% des stations présentes sur le territoire. L'amélioration des traitements des STEP devra également être prioritaire pour les stations dont la capacité est comprise entre 2000 et 200 EH soit 48% des STEP du territoire.
- 1/3 de la population du SAGE est à l'heure actuelle en assainissement autonome. L'amélioration de l'ANC est donc primordiale pour préserver la ressource en eau.
- Une étude menée par la chambre d'agriculture de Seine et Marne en 1999 a montré qu'une partie non négligeable de la pollution des cours d'eau et nappes d'eaux souterraines était issue de la pulvérisation mais également des plates-formes de remplissage des pulvérisateurs et de la gestion approximative des fonds de cuve. De ce fait, « favoriser la mise aux normes des équipements des exploitations

agricoles » accompagné d'une sensibilisation du monde agricole au respect de bonnes pratiques agricoles est une mesure clé sur le territoire.

Réduction des pollutions diffuses :

- La mesure « suppression ou réduction forte de fertilisants et/ou pesticides » devrait s'appliquer sur l'ensemble des captages pérennes du territoire ainsi que dans les zones karstiques, notamment au niveau de l'Aubetin et dans les zones de gouffres au niveau de la Brie Champenoise en relation plus ou moins directe avec les nappes d'eaux souterraines.
- Il est également nécessaire de favoriser les systèmes de cultures intégrées sur les aires d'alimentation de captage.
- Le développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage devra s'accompagner de plantation et d'entretien de barrières végétales.
- Le contrôle des plans d'épandage de lisier et de boues issus de station d'épuration doit être renforcé.
- La communication à l'égard des collectivités et des particuliers sur l'utilisation moindre de pesticides doit être développée.

Protection et la restauration des milieux

- L'entretien de l'ensemble du linéaire du Petit Morin, Grand Morin et Aubetin et des affluents principaux devra être mis en place, ceci dans une optique écologique et de protection contre les inondations.
- La restauration de l'hydromorphologie des rivières doit être envisagée.
- Au niveau des marais de St Gond la mise en œuvre du DOCOB doit être effectuée.

Gestion quantitative

- Les actions de gouvernances et les études concernant la gestion de la rareté de l'eau ne doivent pas être mise en œuvre uniquement sur l'Aubetin (R151) mais sur toute l'unité hydrographique. A savoir qu'il n'y a que 5 piézomètres (Cerneux, Rupéroux, Janvilliers, Mécringes et Signy Signet) sur le territoire dont un (Signy Signet) n'est pas significatif.
- La réduction des prélèvements en eau passera obligatoirement par l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable. Seules 15% des communes du territoire avaient un rendement supérieur à 85% en 2006. L'Amélioration du rendement des réseaux d'alimentation en eau potable est une mesure phare du territoire.
- Aucun financement n'est prévu concernant la gestion des crues.
- Maîtriser les eaux de drainage en période de précipitations et favoriser l'infiltration de ces eaux.

Gouvernance

- La loi ne prévoit pas une obligation de participation financière des acteurs de l'eau du territoire d'un SAGE. De ce fait les moyens pour mettre en œuvre les mesures adéquates sont limités.
- Améliorer la communication entre les acteurs de l'eau et la cohérence des maîtres d'ouvrage.

Présentation du site internet du SAGE

Suite à un problème informatique, le site internet n'a pu être présenté qu'à l'oral.

Le site se compose de 6 rubriques (présentation du SAGE, territoire, réunion, espace téléchargement, actualité et contact), elles même composées de sous rubriques définies comme suit :

Présentation du SAGE

- Qu'est ce qu'un SAGE
- Les phases d'élaboration
- Le fonctionnement
- Les documents du SAGE
- Les atouts du SAGE
- Le contexte juridique

Territoire :

- Les 175 communes
- La carte du territoire et les fiches communes
- Photos
- Présentation des bassins versants
- Les enjeux du SAGE

Les réunions :

- Comptes rendus de réunions de la CLE
- Comptes rendus de réunions du bureau de la CLE
- Comptes rendus de réunions des commissions thématiques

Espace téléchargement :

- Documents administratifs
- Documents de communication
- Rapport d'activités
- Bibliothèque/Carthèque

Actualité

Contact :

- Contact
- Liens

L'adresse du site est la suivante : www.sage2morin.com

Le site sera mis en ligne dans les prochains jours.